

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2022_065**

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais des Congrès et des Expositions Jacques Chirac à VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/06/2022

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 75 - votants : 100

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PRESENTS :

BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, LANNOY Max, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNÉ Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BARNERON Philippe, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, LENQUETTE Nathalie, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MASSIN Nancie, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur DUCLAUX Jean-Claude a donné pouvoir à monsieur HOURDOU Philippe
Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame AGRAIN Françoise
Monsieur RIPOCHE Bernard a donné pouvoir à monsieur VASSY Frédéric
Monsieur ESPRIT Aurélien a donné pouvoir à madame GENTIAL Dominique
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur VITTE Bruno a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur BARRUYER Daniel
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame CLEMENT Danielle a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie
Monsieur GOT Damien a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph
Monsieur LABADENS Philippe a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Madame MAIRE Florence a donné pouvoir à madame LENQUETTE Nathalie
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur COLOMB Pierre a donné pouvoir à monsieur POUILLY Jérôme
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck

Madame PUGEAT Véronique a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie

Le budget annexe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été créé lors du Conseil communautaire du 8 février 2018 afin d'assumer ses responsabilités à la hauteur des enjeux de prévention et de sécurité publique notamment pour la lutte contre les crues.

Conformément au projet de territoire, ce budget fonctionne comme l'ensemble de ceux du cycle de l'eau avec un financement spécifique.

Le compte administratif 2021 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	2 972 582,85	998 873,16
Dépenses 2021	2 403 287,88	1 188 008,13
Résultat 2021	569 294,97	-189 134,97
Résultat reporté 2020	1 323 036,66	-488 049,27
Résultat Cumulé 2021	1 892 331,63	-677 184,24
Résultat de clôture 2021	1 892 331,63	-677 184,24
Affectation du résultat		677 184,24
Résultat définitif	1 215 147,39	

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note est jointe à la délibération du compte administratif du budget principal.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1,8 M€, soit +277 k€ par rapport à 2020.

Sur 2021, en dehors des frais de personnel des agents spécifiquement affectés à cette mission, les dépenses concernent :

- Les charges à caractère général : cette catégorie regroupe l'entretien des berges des rivières, le curage, les diagnostics des terrains, la gestion par la SAFER, les frais de gestion ...
- Les autres charges de gestion courante : il s'agit de la participation au syndicat intercommunal de l'Herbasse car la gestion de cette rivière concerne plusieurs EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et n'est pas prise en charge en direct par Valence Romans Agglo,
- Les charges financières sont les remboursements d'intérêts des emprunts.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	moyenne annuelle 2021/ 2019
011 - Charges à caractère général	503 859,33 €	359 773,46 €	490 173,19 €	130 399,73 €	-1,37%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 024 600,00 €	986 448,16 €	1 089 933,00 €	103 484,84 €	3,14%
014 - Atténuation de produits	- €	- €	13 917,00 €	13 917,00 €	S.O
65 - Autres charges de gestion courante	180 045,54 €	183 068,75 €	212 094,49 €	29 025,74 €	8,54%
Total dépenses de gestion courante	1 708 504,87 €	1 529 290,37 €	1 806 117,68 €	276 827,31 €	2,82%
66 - Charges financières	309 945,96 €	279 822,58 €	393 968,12 €	114 145,54 €	12,74%
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 018 450,83 €	1 809 112,95 €	2 200 085,80 €	390 972,85 €	4,40%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 831,43 €	146 202,42 €	203 202,08 €	56 999,66 €	S.O
Total Dépenses de fonctionnement	2 105 282,26 €	1 955 315,37 €	2 403 287,88 €	447 972,51 €	6,84%

Recettes

A compter de 2021, avec l'autonomisation de ce budget, il n'existe plus de reversement du budget général qui figurait en 2019 au titre des recettes exceptionnelles et 2020 dans les produits de gestion. En 2021, le prélèvement relatif à la compétence GEMAPI prenant le relai.

Le chapitre 70 contient les participations d'autres collectivités pour la gestion de rivière par l'Agglo impactant d'autres EPCI : le Chalon et la Véore,

Des subventions apparaissent au chapitre 74, notamment de la DREAL (93 k€) pour la mise en œuvre de mesures compensatoires aux Couleures, de la part de l'Agence de l'eau (76 k€) notamment pour des postes de techniciens de rivières, mais aussi de l'Etat (110 k€) notamment dans le cadre des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et enfin du Département (16 k€), notamment pour l'Espace Naturel Sensible des Couleures.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
013 - Atténuations de charges	779,57 €	- €	1 066,41 €	1 066,41 €	16,96%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 918,24 €	54 544,10 €	26 266,88 €	- 28 277,22 €	-30,20%
73 - Impôts et taxes	1 006 931,00 €	1 005 529,00 €	2 548 756,00 €	1 543 227,00 €	59,10%
74 - Dotations et participations	201 033,09 €	331 896,84 €	321 909,61 €	- 9 987,23 €	26,54%
75 - Autres produits de gestion courante	2,15 €	1 300 001,17 €	1,95 €	- 1 299 999,22 €	-4,76%
Total recettes de gestion courante	1 262 664,05 €	2 691 971,11 €	2 898 000,85 €	206 029,74 €	51,50%
77 - Produits exceptionnels	1 305 467,60 €	504,50 €	9 800,00 €	9 295,50 €	-91,34%
Total recettes réelles de fonctionnement	2 568 131,65 €	2 692 475,61 €	2 907 800,85 €	215 325,24 €	6,41%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 475,00 €	26 322,00 €	64 782,00 €	38 460,00 €	S.O
Total Recettes de fonctionnement	2 594 606,65 €	2 718 797,61 €	2 972 582,85 €	253 785,24 €	7,04%

Section d'investissement :

Dépenses :

Les dépenses d'équipement relèvent les montants payés et non engagés car ces dépenses sont gérées par une autorisation de programme.

Sur 2021, ont notamment été payés :

- Les travaux de restauration de la rivière Joyeuse,
- Des études sur la Barberolle et le Guimand.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
Remboursement capital emprunt	444 436,77 €	515 298,28 €	507 512,59 €	- 7 785,69 €	6,86%
Dépenses d'équipement brut	525 222,96 €	1 016 381,63 €	613 324,94 €	- 403 056,69 €	8,06%
Dépenses d'ordre	26 475,00 €	26 322,00 €	67 170,60 €	40 848,60 €	S.O
Total Dépenses d'investissement	996 134,73 €	1 558 001,91 €	1 188 008,13 €	- 369 993,78 €	9,21%

En 2018, l'autorisation de programme GEMAPI qui était sur le budget principal a été clôturée puis ré-ouverte sur ce budget annexe. Dès 2022, dans le cadre du projet de territoire du nouveau mandat, cette autorisation de programme, qui à ce jour prend en compte les dépenses pour les rivières Joyeuse, Chalon-Savasse-Charlieu, Barberolle et Véore, sera étendue à l'ensemble des rivières.

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Autorisations votées (délibérations précédentes)	Autorisation votée sur l'année (BP ou DM en 2021)	Total Autorisation au 31 décembre 2021	Crédits de paiement antérieurs (exercices antérieurs)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021	Restes à financer (exercices à compter de 2022)
	A	B	C = A+B	D	E	F	G = C-D-F
GEMAPI	12 900 000	8 060 000	20 960 000	1 954 485	2 980 632	512 156	18 493 359
Total	12 900 000	8 060 000	20 960 000	1 954 485	2 980 632	512 156	18 493 359

Recettes :

En 2019, il s'était avéré nécessaire d'emprunter sur ce budget afin de prendre en charge les travaux en cours et à venir.

Sur 2021, les subventions des partenaires extérieurs concernent l'Agence de l'eau (87 k€) notamment pour les travaux de renouée asiatique, la Région Auvergne Rhône-Alpes (81 k€) notamment pour la restauration de continuité du Guimand et l'Etat (30 k€) pour le solde du canal de fuite de la Joyeuse.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution en valeur 2021/ 2020	Variation moyenne annuelle 2021/ 2019
Affectation du résultat	260 828,24 €	- €	477 764,14 €	477 764,14 €	35,34%
FCTVA	37 625,67 €	80 302,86 €	112 616,90 €	32 314,04 €	73,01%
Subventions	97 952,27 €	117 172,72 €	202 901,44 €	85 728,72 €	43,92%
Emprunt	1 500 000,00 €	- €	- €	- €	S.O
Recettes d'ordre	86 831,43 €	146 202,42 €	205 590,68 €	59 388,26 €	S.O
Total Recettes d'investissement	1 983 237,61 €	343 678,00 €	998 873,16 €	655 195,16 €	-29,03%

Monsieur Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo, se retire de la salle pour le vote de ce compte administratif.

La présidence est assurée par madame Marie-Hélène THORAVAL, 1^{ère} Vice-présidente.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif 2021 du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 97 voix

Votants CONTRE : 3 voix

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 30/06/2022

SLO

ID : 026-200068781-20220707-2022_DELIB065-BF

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

N'a pas pris part au vote : 1 voix

DARAGON Nicolas

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

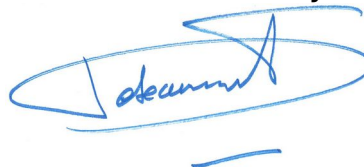
Fait à Valence, le 07/07/2022

Le Président,

Par délégation,

Véronique DEBEAUMONT

Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.